



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## BREVET PROFESSIONNEL – SESSION 2020

### NOTE AUX CANDIDATS INDIVIDUELS

#### Objet : BP ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE

Les candidats individuels inscrits à l'épreuve **E3 : CONSEIL – VENTE – ACTIONS PROMOTIONNELLES**, doivent constituer des dossiers pour les interrogations orales des sous épreuves **U.31 et U32**.

#### \* Pour l'épreuve **U.31 : Suivi de clientèle et animation** :

Les candidats individuels devront faire parvenir leur dossier **en 2 exemplaires**, le **Vendredi 11 septembre 2020 dernier délai, le cachet de la poste faisant foi** au :

**RECTORAT DE GRENOBLE**  
Division des Examens et Concours  
Bureau des Brevets professionnels – esthétique/vente  
7 place Bir Hakeim  
CS 81065  
38021 GRENOBLE CEDEX 1

☞ Les candidats devront se munir d'un exemplaire le jour de l'interrogation.

#### \* Pour l'épreuve **U.32 : Art appliqué à la profession** :

Les candidats individuels devront faire parvenir leur dossier **en 1 exemplaire**, le **Vendredi 11 septembre 2020 dernier délai, le cachet de la poste faisant foi** au :

**RECTORAT DE GRENOBLE**  
Division des Examens et Concours  
Bureau des Brevets professionnels – esthétique/arts  
7 place Bir Hakeim  
CS 81065  
38021 GRENOBLE CEDEX 1

**Le dossier et ses annexes sera placé dans une grande enveloppe marquée au nom du candidat.**

---

*POUR DES RAISONS D'ORGANISATION, SI VOUS ETES DANS L'IMPOSSIBILITE DE PASSER LES EPREUVES ORALES CITEES CI-DESSUS, PRIERE D'EN INFORMER LE RECTORAT PAR COURRIER OU MEL DANS LES PLUS BREFS DELAIS.*